

LE CAYLAR - COMMUNE

Séance du 11 février 2026

Membres en exercice :

9

onze février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean TRINQUIER

Présents : 7

Salle du Conseil Municipal

Votants: 7

Présents : André BERTRAND, Jérôme CLARISSAC, Christelle DE OLIVEIRA, Jean TRINQUIER, Alexandra AVAZERI, Benoît CAMBON, Lucas MIALANE

Pour: 7

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Françoise MARTIN DUPE

Absents: Julien PRADEL

Secrétaire de séance: Jérôme CLARISSAC

Date de la convocation: 29/01/2026

Objet: CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE SERVICE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES POUR UN ACCOMPAGNEMENT AU DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES RENOUVELABLES - DE_002_2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.5791-9 qui prévoit que les services d'un syndicat mixte peuvent être en tout ou partie mis à disposition des collectivités ou établissements membres, pour l'exercice de leurs compétences,

VU les statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Grands Causses,

VU la délibération n°2023-023 du Comité syndical du Parc Naturel Régional des Grands Causses (PNRGC) du 10 mars 2023 autorisant son Président à mettre à disposition des services au profit d'autres collectivités,

VU la délibération n°CM_240207_03 du Conseil municipal du 7 février 2024, relative à l'approbation de l'adhésion de la Communauté de communes Lodévois et Larzac au PNRGC,

VU le décret n°2024-335 du 10 avril 2024 portant renouvellement de classement du PNRGC,

CONSIDÉRANT l'intérêt manifeste de la collectivité à s'engager dans une démarche de production d'énergie solaire en valorisant le foncier communal adapté à l'installation d'ombrières photovoltaïques,

CONSIDÉRANT que le PNRGC propose un accompagnement auprès des collectivités pour le montage de projets d'énergies renouvelables, dans le cadre d'un développement cohérent, respectueux du territoire et concerté,

CONSIDÉRANT que deux modalités de portage sont proposées :

- soit un portage en tiers-investissement, impliquant un partenaire privé ou semi-public,
- soit un portage en fonds propres, le cas échéant avec participation de la collectivité,

CONSIDÉRANT que le PNRGC se propose de piloter, les études préalables, la recherche de partenaires,

Date de transmission de l'acte: 13/02/2026

Date de reception de l'AR: 13/02/2026

034-213400641-DE_002_2026-DE

A G E D I

l'analyse juridique et financière, et l'appui à la mise en œuvre du projet, jusqu'à sa réalisation,

Proposition d'acte de délibération présentée par :

- **ARTICLE 1 : CONFIE** au PNRGC un rôle d'accompagnement technique, juridique et administratif pour le développement d'un projet d'énergies renouvelables sur le territoire de la Commune, dans le cadre d'un montage avec un tiers investisseur
- **ARTICLE 2 : S'ENGAGE** dans le projet d'équiper les bâtiments proposés par l'étude de potentiel photovoltaïque jointe en annexe sur les toitures listées ci-après à la présente délibération,
- **ARTICLE 3 : AUTORISE** le PNRGC à engager les démarches nécessaires pour la bonne réalisation de ce projet collectif notamment à la qualification du foncier, à la concertation avec les acteurs concernés et à la préfiguration du modèle de gouvernance et de financement adapté au contexte local,
- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 5 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Le secrétaire de séance
(article L2121-23 du CGCT)



Le Maire ou le Président de séance



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié

Date de transmission de l'acte: 13/02/2026

Date de réception de l'AR: 13/02/2026

034-213400641-DE_002_2026-DE
A G E D I